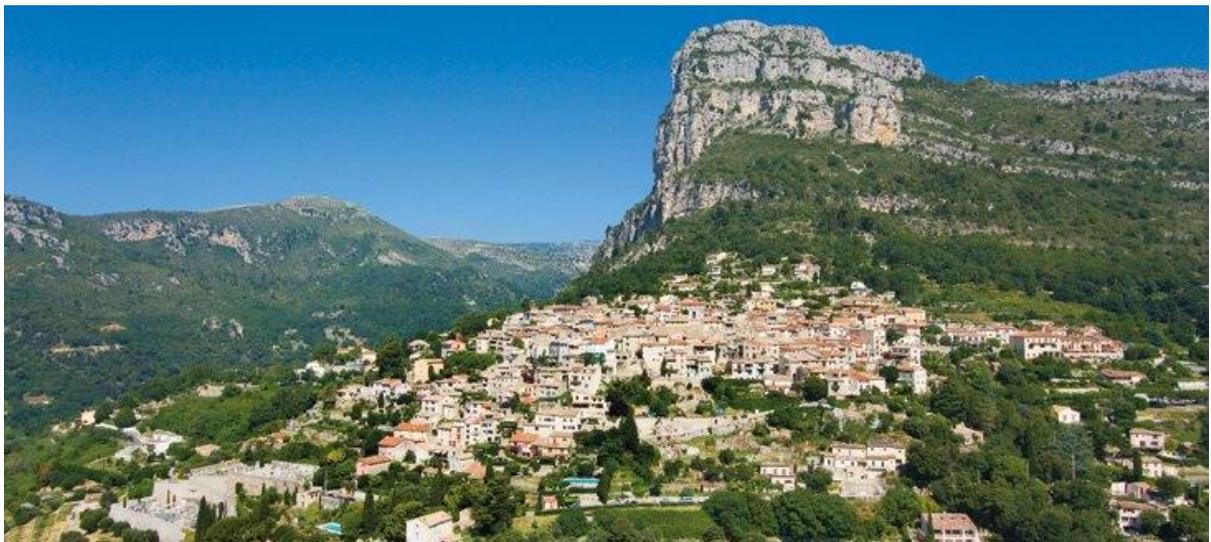




Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2019



SOMMAIRE

Introduction **page 3**

Rappels réglementaires : focus sur la loi Notre

I. Le contexte **page 4**

II. Nos orientations **page 8**

III. Nos projets d'investissement **page 18**

INTRODUCTION : RAPPEL REGLEMENTAIRE

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. ».

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2019 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population saint-jeannoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2019 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du conseil municipal consacrée en partie au vote du Budget Primitif 2019.

Les objectifs de ce rapport sont multiples :

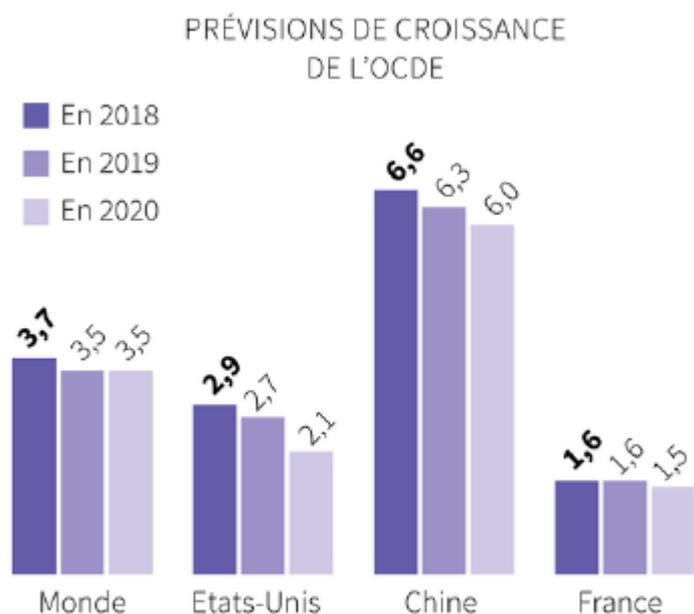
- Permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations stratégiques de l'action municipale, qui correspondent aux priorités affichées dans le budget primitif ;
- Informer sur la situation financière de la ville ;
- Faire part des perspectives tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2019.

I. LE CONTEXTE

Le contexte économique mondial

La croissance mondiale du PIB (Produit Intérieur Brut) a atteint 3,7% en 2017 (3,2% en 2016). Cette dynamique de croissance est due au rebond de la production industrielle, à une constante hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le 2ème semestre 2016, et aux changements récents de la politique fiscale américaine (baisses d'impôts des entreprises et des ménages).

Cependant, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) vient d'abaisser sa prévision à 3,5% pour 2019 ainsi que ses chiffres pour la plupart des pays du G20 (sauf les États-Unis et la Chine), mettant en avant le regain de tensions commerciales, le resserrement des conditions financières lié à la sortie des politiques monétaires accommodantes, les risques politiques accrus (en particulier en Europe, notamment au Royaume-Uni et en Italie) et le retour des risques financiers, dix ans après la crise.



*Infographie Le Monde, « L'OCDE estime que la croissance mondiale va ralentir en 2019 ». Le Monde, 21/11/2018.

« L'économie mondiale navigue dans des eaux agitées » et « une accumulation de risques pourrait créer les conditions d'un atterrissage plus rude que prévu » a déclaré la chef économiste de l'OCDE lors de la présentation des prévisions pour 2019 et 2020 (Le Monde, 21/11/2018).

Les principaux risques sont :

□ **Une aggravation des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis** pourrait peser négativement sur le commerce mondial, attiser l'inflation et peser sur la croissance mondiale. L'augmentation des taxes douanières imposées par D. Trump sur 250 milliards de \$ de produits chinois importés et les menaces de mesures de rétorsion brandies par les autorités chinoises jouent déjà en ce sens.

□ **Un resserrement des politiques monétaires** avec une augmentation des taux d'intérêt rendue nécessaire par la menace d'une reprise de l'inflation et d'une augmentation des salaires en particulier aux États-Unis où le taux de chômage est au plus bas et où bon nombre de secteurs économiques peinent à recruter de la main d'œuvre.

Enfin un dynamisme affaibli de la zone euro qui pourrait être fragilisée par le Brexit et la politique budgétaire menée en Italie.

Si la zone euro a bénéficié d'un sursaut de la croissance économique en 2017, elle subit aussi une nette décélération de son activité économique en 2018 s'expliquant en très grande partie par un environnement international peu porteur. Se calant sur la tendance de l'économie mondiale, la croissance économique de la zone euro devrait ralentir en 2019 et 2020. Ainsi, selon les prévisions de la BCE, la croissance économique de la zone euro devrait atteindre 1,8% en 2019 et perdre 0,1 point en 2020.

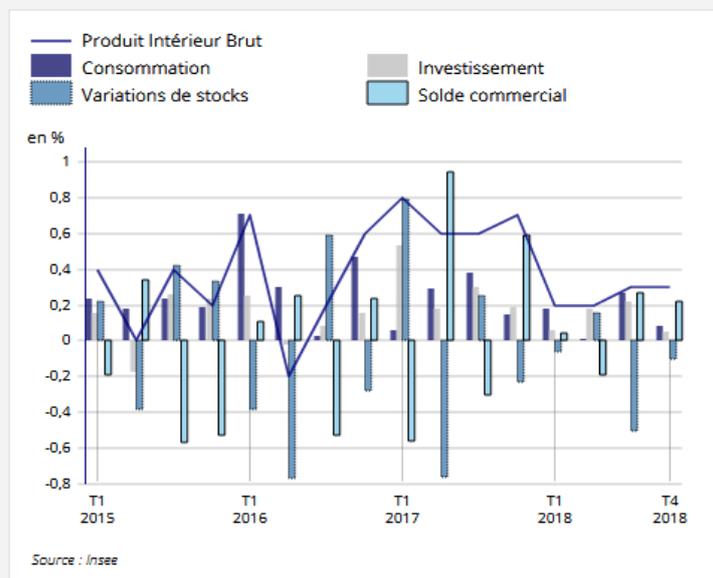
Le contexte national :

En 2017, la croissance française a été plus dynamique que prévu, atteignant un taux inédit depuis dix ans : 2,3 % (1,1% en 2016).

Mais ce qui s'annonçait comme un léger coup de mou, début 2018, a viré au ralentissement généralisé. Le recul du pouvoir d'achat, au premier trimestre, conjugué à un environnement international moins porteur, a affecté l'activité. Les grèves puis l'explosion de colère à l'automne ont fait le reste. Au final le PIB progresse de 0,3 % au quatrième trimestre 2018.

Le PIB progresse de 0,3 % au quatrième trimestre 2018

Le Produit Intérieur Brut et ses composantes



| Date de valeur | Croissance du PIB | T/(T-1) | Prochaine parution |
|-------------------|-------------------|---------|--------------------|
| 4e trimestre 2018 | + 1,5 % | + 0,3 % | 28 février 2019 |

[Voir la dernière parution](#)

La consommation des ménages en biens se replie en décembre (-1,5 %) ainsi qu'au quatrième trimestre (-0,7 %)

RAPPEL : Sur l'ensemble du quinquennat, le gouvernement a fixé les objectifs globaux suivants aux administrations publiques locales :

- L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixé à 1.2% par an, en valeur et à périmètre constant,
- L'objectif national d'évolution du besoin de financement est fixé à - 2.6 milliards d'euros par an, soit un désendettement cumulé de 13 milliards d'euros sur la période 2018-2022.

L'année 2018 a été marquée par :

- La mise en place des contrats financiers « Etat-collectivités » pour toutes les collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal, en 2016 étaient supérieures à 60 millions d'euros. Ces collectivités sont soumises à un niveau maximal d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement fixé à 1.2% par an pendant trois ans.
- La première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables.

Pour 2019, le projet de loi de finances prévoit un déficit de 3.2%. Cette augmentation sera due notamment à la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros) et la conséquence des dernières mesures fiscales et sociales « gilet jaune ».

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est aujourd'hui établie à 2.323 milliards d'euros, ce qui équivaut à 98,6% du PIB. Le gouvernement prévoit que ce taux devrait baisser de 6 points d'ici 2022.

Les grandes lignes de la loi de finances 2019 :

- **Augmenter le pouvoir d'achat (plus de 6 milliards d'euros) :**

Avec la suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, la réduction des cotisations chômage et maladie et l'exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019 ;

- **Favoriser l'emploi :** 2,5 milliards d'euros seront investis pour traiter en profondeur les causes du chômage (le taux de chômeurs tourne autour de 9% en 2018) ; les entreprises bénéficieront de la transformation du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) en allègements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes.

- **Améliorer la protection :**

Avec la revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés ainsi que le renforcement des moyens alloués aux armées, à la justice et à l'intérieur.

Il est à noter que pour la première fois depuis 2001, la sécurité sociale présenterait en 2019 un budget excédentaire (700 millions d'euros).

Par ailleurs :

- **Un effort budgétaire important** sera porté sur l'éducation (860 millions d'euros d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1.800 postes), la recherche, la transition écologique et à travers le « Grand plan d'investissement » du Gouvernement.

- **La transformation en profondeur de l'action publique s'accélèrera en 2019** avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi, la revue à la baisse des effectifs de l'État et de ses opérateurs (objectif de 55 000 suppressions d'emplois d'ici 2022), ainsi qu'un rééquilibrage de la présence française à l'étranger en fonction des priorités géostratégiques.
- **Les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront stables par rapport à 2018**

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue à hauteur de 26,9 milliards €. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2.1 milliards d'euros, dont 1.8 pour le bloc communal et 0.3 pour les Départements, hors FCTVA.

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) atteint ainsi plus d'1 Md€,
La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 570M€,
La DPL (Politique de la Ville) 150M€.

La dotation d'intercommunalité, composante de la DGF des intercommunalités est réformée pour la simplifier, rendre ses évolutions plus prévisibles et mieux tenir compte des charges (introduction d'un critère de revenu des habitants pour sa répartition).

En outre une hausse de 37 millions € du FCTVA est attendue en raison de la reprise de l'investissement local au total 5.6 milliards d'euros seront redistribués.

- **Une refonte de la fiscalité locale est attendue pour le premier trimestre 2019**

Avec la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Dans un premier temps, celle-ci prend la forme d'un dégrèvement qui bénéficie à 80% des foyers en fonction de leur ressources (revenu fiscal de référence inférieur à 27.000€ pour une part, 43.000€ pour un couple, puis 6.000€ par demi part supplémentaire).

Les cotisations à charge de ces foyers sont ainsi abattues de 30% en 2018, 65% en 2019 puis totalement en 2020.

L'Etat prend en charge le coût des dégrèvements, estimé dans le projet de loi de finance de 2018 à 3Md€, 6,6Md€ en 2019 puis 10,1Md€ en 2020.

La taxe d'habitation sera totalement supprimée dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale d'ici la fin du quinquennat.

Avec la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019.

II. NOS ORIENTATIONS

Résumé des constats 2018

- La poursuite de la réduction des charges réelles de fonctionnement,
- Une évolution marquée de la capacité d'autofinancement,
- Un financement disponible constant.

Les produits réels de fonctionnement :

Ces derniers proviennent essentiellement des ressources fiscales.

La hausse des ressources fiscales ne permet cependant pas de compenser la baisse des dotations et participations.

Pour mémoire évolution de la DGF :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| DGF | 570.277 € | 420.425 € | 363.645 € | 304.936 € | 251.808 € | 179.802 € |
| ECARTS | | -149.852 € | -56.780 € | -58.709 € | -53.128 € | -72.006 € |

Epargne brute

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|
| EPARGNE BRUTE | 283.398 € | 468.764 € | 530.366 € |

Epargne nette

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------|----------|-----------|-----------|
| EPARGNE NETTE | 80.690 € | 261.725 € | 311.520 € |

Capacité d'autofinancement :

| 2016 | BRUTE | NETTE |
|---------------------|-----------|------------------|
| EPARGNE | 283.398 € | 80.690 € |
| EXCEDENT N-1 | 339.421 € | 339.421 € |
| TOTAL | 622.819 € | 420.112 € |

| | | |
|---------------------|--------------|------------------|
| 2017 | BRUTE | NETTE |
| EPARGNE | 468.764 € | 261.725 € |
| EXCEDENT N-1 | 49.011 € | 49.011 € |
| TOTAL | 517.776 € | 310.737 € |
| 2018 | BRUTE | NETTE |
| EPARGNE | 530.366 € | 311.520 |
| EXCEDENT N-1 | 100.000 € | 100.000 € |
| TOTAL | 630.366 € | 411.520 € |

Indicateur de la qualité comptable des comptes locaux (IQCL)

L'ensemble des efforts réalisés par la commune a clairement été mis en évidence via l'indicateur de la qualité comptable des comptes locaux (IQCL) transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes ces deux dernières années.

Pour mémoire la commune avait obtenu les résultats suivants :

| | Exercice 2015 | Exercice 2016 | Exercice 2017 | Exercice 2018 |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Commune | 14.80 | 17.80 | 17.90 | Non connu à ce jour |
| Moyenne départementale | 15.70 | 15.90 | 15.87 | Non connu à ce jour |

Les enjeux 2019 pour Saint-Jeannet

La commune de Saint-Jeannet n'est pas concernée par les contrats financiers Etat-collectivités mis en place en 2018.

Toutefois tous les moyens sont mis en œuvre pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, qui restent plutôt stables d'un exercice à un autre, comme le montre les tableaux ci-dessous.

Evolution des charges à caractère général (011) :

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------|---------------|-------------|-------------|
| 1.171.091,86€ | 1.099.839,35€ | 909.957,27€ | 976.262,36€ |

Evolution des charges de personnel (012) :

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------|---------------|--------------|---------------|
| 1.932.830,53€ | 1.732.223,57€ | 1.803.903,49 | 1.793.134,04€ |

Evolution des effectifs de la commune (emplois pourvus) :

| | Au 01/01/2016 | Au 01/01/2017 | Au 01/01/2018 |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Titulaires ou stagiaires | 44 | 40 | 38 |
| • Dont Catégorie A | 3 | 3 | 3 |
| • Dont Catégorie B | 4 | 4 | 4 |
| • Dont Catégorie C | 44 | 41 | 38 |
| Contractuels de droit public | 0 | 3 | 5 |
| • Dont contrats en accroissement temporaire d'activité | / | 1 | 1 |
| • Dont contrats en remplacement d'agent indisponible | / | 2 | 4 |
| Contractuels de droit privé | 7 | 5 | 2 |
| Effectif total | 51 | 48 | 45 |

Les charges de personnel augmentent notamment du fait de l'augmentation de la masse salariale (changements d'échelons, de grades...), de la hausse des cotisations patronales et sociales.

Elles ont également augmenté suite à la mise en application des dispositions statutaires indiciaires et indemnitaires dans le cadre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) par catégorie (A/B/C) et par cadre d'emplois dans la fonction publique territoriale.

Cette mesure portait sur deux points :

- La refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés qui doit intervenir entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 en fonction de la catégorie A, B ou C.
- La réorganisation des carrières à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emploi des catégories B et C.

Pour mémoire :**Evolution du SMIC**

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Montant horaire | 9.61 € brut | 9.67 € brut | 9.76 € brut | 9.88 € brut | 10.03 € brut |

Evolution des taux de cotisation d'assurance vieillesse des fonctionnaires :

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Régime spécial (CNRACL) | | | | | |
| Cotisation agent | 9.54% | 9.94% | 10.29% | 10.56% | 10.83% |
| Contribution employeur | 30.50% | 30.60% | 30.65% | 30.65% | 30.65% |
| Régime général vieillesse déplafonnée | | | | | |
| Cotisation agent | 0.30% | 0.35% | 0.40% | 0.40% | 0.40% |
| Contribution employeur | 1.80% | 1.85% | 1.90% | 1.90% | 1.90% |
| Vieillesse plafonnée | | | | | |
| Cotisation agent | 6.85% | 6.90% | 6.90% | 6.90% | 6.90% |
| Contribution employeur | 8.50% | 8.55% | 8.55% | 8.55% | 8.55% |

Evolution des taux d'appel de cotisations IRCANTEC :

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Tranche A agent | 2.64% | 2.72% | 2.80% | 2.80% | 2.80% |
| Tranche A employeur | 3.96% | 4.08% | 4.20% | 4.20% | 4.20% |
| Tranche B agent | 6.58% | 6.75% | 6.95% | 6.95% | 6.95% |
| Tranche B employeur | 12.18% | 12.35% | 12.55% | 12.55% | 12.55% |

Evolution des contributions :

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------|-------|-------|-------|-------|-------|
| CNFPT | 1% | 0.90% | 0.90% | 0.90% | 0.90% |
| CDG 06 | 1.40% | 1.40% | 1.40% | 1.40% | 1.40% |

L'objectif 2019 sera à nouveau la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en améliorant encore le service rendu à la population.

Dans cette optique plusieurs axes sont prévus :

1. Renforcement de notre politique éducation jeunesse

En termes d'investissement :

- Comme elle s'y était engagée la commune a défini un scénario sur plusieurs années pour l'agrandissement du complexe scolaire les Prés.

Dès cette année, un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux vont être lancés afin de réaliser la première étape du projet qui consiste en l'agrandissement du réfectoire et la réalisation de deux salles dont la garderie au rdc du bâtiment A de l'école Primaire.

- Réfection de certains bâtiments : peinture, réfection de la cour de l'école élémentaire Ferrage...
- Acquisition de deux minibus pour permettre aux équipes du centre ACM (accueil collectif de mineurs) °et du Point jeunes de proposer davantage de sorties aux jeunes fréquentant les deux structures.

En termes de fonctionnement :

Afin de répondre au mieux aux besoins des équipes enseignantes le budget de fonctionnement sera revu à la hausse avec l'augmentation :

- Du budget sorties (ou prestations de service) pour l'ensemble des 4 écoles,
- Du budget transport, en y intégrant un trajet pour le projet « petite fabrique de paysage » réalisé par l'école élémentaire de la Ferrage en partenariat avec le PNR (Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur),
- Du taux de participation de la commune pour les classes transplantées,
- Du budget « animation » dans le cadre du projet du « potager » de l'école Ferrage.

Et le maintien des opérations :

- Dictionnaires pour les CM2 et GS de maternelle,
- Cinéma et friandises de Noël.

La commune réfléchit également à la mise en place de mini séjours dans le cadre des temps d'activités extrascolaires (centre ACM).

La commune a récemment fait le choix de subventionner le projet de ludothèque itinérante « Ludibaous ». Cette dernière met à disposition des espaces de jeux adaptés à toutes les tranches d'âge, depuis les tout-petits jusqu'aux plus grands.

L'ouverture du « Point jeunes » au mois de janvier 2019 démontre encore une fois l'engagement de l'équipe municipale envers la jeunesse. En effet, ce sont près de 80.000 euros qui seront versés à l'association club jeunesse pour lui permettre de fonctionner pleinement et proposer des prestations de qualité aux jeunes de 11 à 17 ans.

Enfin dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants porté par le CCAS la commune a prévu d'intégrer dans la subvention versée des sommes pour la réalisation des projets choisis par les enfants.

2. Amélioration de la sécurité

Par la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurisation à destination des piétons notamment aux abords de l'école des prés, du collège, de l'aire de jeux Malaussène, du Peyron...

Sécurisation du quartier des Sausses avec la pose d'une nouvelle caméra de vidéosurveillance.

Mise en place de la vidéo-verbalisation au niveau du rond-point du Peyron afin de lutter notamment contre le stationnement anarchique qui perturbe grandement le trafic routier et plus particulièrement celui des transports publics.

Création d'un nouveau quartier « voisin vigilant » en partenariat avec la gendarmerie de Vence au niveau de la Billoire.

Enfin modernisation du matériel de défense de notre police municipale par l'achat de pistolets semi-automatiques 9mm.

3. Droit au logement, toujours une priorité absolue

En matière de logement, le développement de l'offre nouvelle se poursuivra en 2019 avec :

- La livraison des logements de la Tourraque,
- L'achat de la parcelle DUSOULIER en vue d'un programme de mixité sociale,
- La poursuite de la procédure de réalisation d'une opération sur les coteaux du Var,
- Le suivi du Contrat de Mixité Sociale.
- La lutte contre l'habitat indigne et le mal logement,
- Le suivi du travail de la Commission Intercommunale du Logement (CIL) et de l'enregistrement des dossiers via le Système National d'Enregistrement (SNE).

4. Subventions en hausse pour le tissu associatif

Cette année encore la commune accompagne les associations communales et intercommunales dans leurs actions par le biais des subventions octroyées.

A ce titre la commune reste le partenaire privilégié de la Crèche intercommunale Espace même /Espace Créatif et désormais celui de l'association Club jeunesse.

Enfin la réalisation du complexe sportif au cours du second semestre 2019 garantira la mise à disposition d'équipements adaptés à la pratique sportive des associations fréquentant le site.

5. De nouvelles orientations pour le pôle tourisme et culture

TOURISME

La compétence tourisme étant désormais dévolue à la Métropole Nice Côte d'Azur, la part consacrée au tourisme à Saint-Jeannet sera réduite. Néanmoins, le « Bocal » restera un point d'informations à destination des randonneurs et autres visiteurs de notre village. Tous les renseignements nécessaires seront fournis en particulier pour « le grand parcours des Baous » dont Saint-jeannet est commune « pilote ». Un accueil vélo est en train d'être mis en place. La simple visite du village à travers ses ruelles, chapelles, placettes et fontaines continuera à être mise en valeur.

Le local situé rue Sainte Barbe restera donc :

- Un lieu d'accueil et de proximité pour les visiteurs et les Saint-Jeannois.

On y trouvera l'information sur :

- Le Patrimoine village et la commune,
- Les Plans,
- Les chemins de randonnées pédestres,
- Le « Grand Parcours des Baous »,
- Le PNR.

CULTURE

Le développement culturel continuera à mobiliser toute notre énergie.

- Continuer à mettre en place deux saisons culturelles : Hiver – Été

Hiver : Salle Saint-Jean Baptiste

Une saison « hiver/printemps » a été programmée avec un spectacle par mois jusqu'en mai. Nous nous efforçons de satisfaire tous les publics sans oublier les enfants, naviguant entre théâtre, musique, contes, chansons.

6 RDV pour cette année et 3 expositions ainsi qu'un spectacle enfant en décembre.

Été : Soirées Place de l'Eglise ou autres lieux

Dès le mois de juin, la saison estivale débutera avec une soirée de présentation du programme organisée le premier dimanche de juin.

Participation au « Baou Line ».

Le festival Gueules de Voix se tiendra pour la 5^e année du 28 au 30 juin.

En juillet et août seront proposées deux ou trois soirées « les Soirées estivales du Conseil Départemental ».

Un Week end tout en musique sera offert fin juillet.

Participation au festival Carrosois « Jacques a dit » avec accueil de spectacles....

Cinéma plein air : Fin août la soirée cinéma reviendra avec le film « les mauvaises herbes ».

- Développer la vie culturelle du lieu rue Sainte Barbe nommé « Le Bocal » :

Pourquoi « le Bocal » ?

Une connotation un peu humoristique du fait de sa situation (lieu de passage) et de ses deux vitrines.

Ce local devient alors par contiguïté un bocal dont la transparence permet un regard ouvert vers l'extérieur, tout en permettant au passant d'avoir un accès visuel des productions effectuées au sein du service culturel. Et c'est justement cette notion de regards croisés que « Le Bocal » veut mettre en avant. Le village où l'on vit peut également être considéré comme un bocal, un microcosme qui n'empêche cependant pas de s'intéresser au monde

extérieur. De même que le bocal, signifiant la tête en argot, est le siège de nos pensées et de notre imagination.

- Faire vivre ce lieu avec des propositions culturelles Multiformes :

- Expositions,
- Ateliers Artistiques, stages ponctuels ...
- Conférences,
- Lien et relais, promouvoir des projets communs avec les différents acteurs culturels de la commune et des communes voisines (Bibliothèque, Ecoles, centre de loisirs, CME, Associations...) Pour exemple cette année nous avons programmé un spectacle jeune public « Concert dans la Lune » d'après l'œuvre de Prévert « Opéra de la lune », de ce fait nous avons mis en place une collaboration avec le service enfance jeunesse, la bibliothèque et une expo aura lieu au « Bocal » pendant « le Printemps des Poètes ».
- Lieu d'échanges, de vie, de rencontres...

6. Promotion du village

La réflexion menée sur la signalétique dans le cadre du Plan FISAC touche à sa fin.

Le marché lancé par le PNR devrait aboutir à l'installation de plusieurs panneaux de signalétiques sur le territoire.

Devraient ainsi être installés environ 5 totems, 6 panneaux relais d'information service (RIS) et 12 panneaux de signalisation d'informations locales (SIL).

La commune envisage également de poser certaines plaques de rues manquantes notamment celle du Pontis, de la fontaine de l'église et du Planestel.

7. Développement durable

La commune demeure investie dans une démarche écocitoyenne et la protection de la biodiversité.

Encore cette année la commune a déposé un dossier « Agenda 21 » relatif au potager de la Ferrage.

Elle poursuit par ailleurs son travail dans le cadre :

- Du dossier « LABEL Ville Nature et concours capitale de la biodiversité »

L'objectif de ce concours est d'identifier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité.

Concours pour lequel la commune a déjà obtenu deux libellules en 2018.

- Du POPI (Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal) : Suivi, accompagnement et mise en place d'un contrat de transition écologique pour financement du POPI avec le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée) le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) du Pays Vençois, l'Association des Maires des Communes Pastorales.

- Du Grand Parcours Des Baous : Suivi du dossier de subvention LEADER.

- Espaces Valléens : Suivi et montage du dossier en coordination avec le SIVOM du Pays Vençois, le PNR (Parc Naturel Régional) et ALTEA.

8. Acquisitions foncières et valorisation du patrimoine

Rénovation de la Chapelle San Peïre :

La Chapelle San-Peïre date en partie du douzième siècle. Elle a subi de nombreux effondrements et reconstructions qui l'ont peu à peu dénaturée, qui ont modifié son aspect général et sa forme initiale. Aujourd'hui, il est problématique d'en effectuer une reconstitution faute d'éléments suffisamment certains.

Deux études archéologiques ont été menées en amont, qui ont déterminé une chronologie des maçonneries apparentes et leurs modénatures, sans datation. Puis un diagnostic initial a été établi, afin de connaître les capacités d'utilisation des constructions existantes et les besoins de confortement.

La chapelle n'est plus consacrée. Elle a servi durant de longues périodes d'habitation, mais aussi d'étable et bergerie. Pour regagner de la place sur les effondrements, un plancher intermédiaire a été construit, reposant sur une voûte dite « agricole » qui a divisé la hauteur de la chapelle en deux.

La chapelle est destinée, à la suite des travaux, à devenir la salle communale de son quartier, utilisée par les associations, pour des expositions, des conférences, des concerts, etc. Elle sera un établissement recevant du public (ERP).

Un programme d'acquisitions foncières est prévu pour conforter le patrimoine communal et anticiper sur les besoins futurs.

Politique espaces verts :

Concernant les espaces verts de la commune, les projets d'investissement porteront sur le réaménagement du rond-point du Peyron et la poursuite de la végétalisation du village avec la création de petits espaces paysagers, lieux de vie.

Une attention particulière sera portée pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts ainsi que pour le soutien aux projets de potager pédagogique de l'école du village et de jardin partagé.

La visite du comité "Villes et villages fleuris" sera sollicitée pour le maintien de nos 2 fleurs.

Politique agricole :

Mise en place d'une démarche concertée d'accompagnement et de mise en place de la zone agricole protégée (ZAP).

Financement LEADER.

Partenariats techniques : MNCA (Métropole Nice Côte d'Azur) - PNR – EPA (Établissement Public d'Aménagement) – ADEAR (Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) – AGRIBIO (Association des Agriculteurs bio) – TDL (Terre De Liens) – la Chambre d'Agriculture.

Les calades de Saint-Jeannet :

La commune souhaite lancer une nouvelle opération en deux tranches :

- Une tranche patrimoniale de 50 mètres,
- Une tranche technico pluvial de 100 mètres.

Politique fiscale et gestion des emprunts

- **Fiscalité**

Pour 2019 il n'est pas envisagé de modification des taux en matière fiscale.

- **Structure et gestion de la dette**

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité.

Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

La commune de Saint-Jeannet a poursuivi son désendettement, elle a ainsi remboursé 219.000 € de capital en 2018 sans recourir à de nouveaux emprunts.

En 2018, cet endettement s'élève à 3.395K€ et représente 795 € par habitant (sur la base de 4.270 habitants).

Le capital restant dû au 01/01/2019 est de 3.176.215,40€ et la capacité de désendettement s'abaisse encore à 6 ans (3.176 K€ / 530 K€) contre 7,8 ans en 2016 et 7,2 ans en 2017, loin des taux plafonds posés par les Préfets (12 à 15 ans).

L'annuité de la dette pour l'année 2019 s'élève à 335.628,29 € hors emprunt éventuel (236.197,85 € de capital et 99.460,44 € d'intérêts), soit 78 euros par habitants en dessous de la moyenne des communes de la même strate (104 € par habitant en 2017).

La commune envisage de contracter un nouvel emprunt courant 2019. Cependant, compte tenu de son niveau modéré et des conditions actuelles du marché, il ne devrait pas modifier la bonne tenue de l'endettement communal.

III. NOS PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019

Pour 2019 la commune souhaite avoir une politique soutenue en matière d'investissement et prévoit ainsi l'ensemble des opérations suivantes :

| OPERATIONS | Proposition budget 2019 |
|--|--------------------------------|
| FRAIS D'ETUDES ET D'INSERTION OP10 | 10 000,00 € |
| ACQUISITION MATERIEL ET OUTILLAGE OP11 | 30 000,00 € |
| TRAVAUX DIVERS BATIMENTS OP13 | 90 000,00 € |
| VIDEOPROTECTION OP 16 | 25 000,00 € |
| CREATION AMENAGEMENT OP 29 | 45 000,00 € |
| TRAVAUX ECOLES OP 35 | 100 000,00 € |
| TRAVAUX DE VOIRIE OP 46 | 72 000,00 € |
| SECTEUR FERRAGE OP 47 | 9 100,00 € |
| CIMETIERE DU MAS OP 52 | 1 000,00 € |
| ACTIONS FISAC OP 53 | 83 000,00 € |
| OPERATION SAN PEIRE OP 56 | 370 000,00 € |
| TRAVAUX ACCESSIBILITE ERP OP 57 | 32 000,00 € |
| REFECTION TOITURES OP 59 | 55 000,00 € |
| CALADES OP60 | 110 000,00 € |
| COTEAUX DU VAR OP 61 | 39 000,00 € |
| ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES OP 62 | 300 000,00 € |
| PROJET LEADER OP 65 | 23 000,00 € |
| EQUIPEMENT ECOLES ET RESTAURATION SCOLAIRE OP66 | 30 000,00 € |
| MOBILIER URBAIN OP 67 | 15 000,00 € |
| EXTENSION ECOLE DES PRES OP 69 | 100 000,00 € |
| AIRE DE JEUX QUARTIER LES PRES OP 70 | 10 000,00 € |
| CREATION PLATEAU SPORTIF OP 71 | 750 000,00 € |
| EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE OP 72 | 20 000,00 € |

| | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| SMS 8 OP 73 | 40 000,00 € |
| SMS 9 OP 74 | 63 000,00 € |
| PIGEONNIER OP 75 | 10 000,00 € |
| VEHICULES ENFANCE JEUNESSE OP 76 | 60 000,00 € |
| PATRIMOINE OP 77 | 24 000,00 € |
| ACQUISITION TERRAIN DUSOULIER OP 78 | 909 000,00 € |
| TOTAL PROJETS : | 3 425 100,00 € |

2/ Poursuite de notre programme pluriannuels d'investissement lié à la mise aux normes de nos Etablissements Recevant du Public (ERP) et de nos Installations Ouvertes au Public (IOP) : Opération Ad'ap

Suite à l'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) par la Commune de Saint-Jeannet en 2015, la commune poursuit son programme pluriannuel d'investissement lié à la mise aux normes de nos Etablissements Recevant du Public (ERP) et nos Installations Ouvertes au Public (IOP).

Ci-dessous un tableau récapitulatif des bâtiments mis aux normes depuis 2016 (maîtrise d'œuvre, travaux et frais annexes) :

| Bâtiments concernés | Montant réalisé 2016 à 2018 |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Ecole maternelle Li Parpaïoun | 392 706,11€ TTC |
| Ecole des Prés | |
| Police Municipale | |
| Cimetière du Mas | |
| Centre Communal d'Actions Sociales | |

En 2018, notre maître d'œuvre a également effectué l'ensemble des études afin de connaître l'estimation du montant des travaux des bâtiments restants (montant des études : 18.540,00€ TTC) dans le but d'optimiser les coûts des travaux et rendre les marchés plus attractifs auprès des entreprises intéressées.

Vu l'importance des projets d'investissement 2019, seul un bâtiment sera mis aux normes cette année.

Ci-dessous les travaux prévus en 2019 (maîtrise d'œuvre, travaux et frais annexes) :

| Bâtiment concerné 2019 | Montant prévu |
|--|----------------------|
| Sanitaires publics parking René Veyssi + Restes à réaliser | 32 000,00€ TTC |

Pour information, vous trouverez, ci-dessous, la liste des bâtiments restants et le montant des travaux correspondants pour les années 2020 et 2021 (maîtrise d'œuvre, travaux et frais annexes) :

| Bâtiments concernés 2020-2021 | Montant estimé |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Bibliothèque | 151 753,89€ TTC |
| Chapelle Notre Dame des Baous | |
| Chapelle Saint Bernardin | |
| Chapelle Sainte Pétronille | |
| Ancien cimetière du village | |
| Nouveau cimetière du village | |
| Clos de boules et salle Malaussène | |
| Eglise | |
| Presbytère | |
| Four à pain | |
| Local pôle culture | |
| Salle d'escalade | |
| Bâtiment stade | |